



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-HUITIÈME SESSION

#### PLAN STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE D'ePHYTO ÉTABLI PAR LA CIPV POUR 2024-2030: PASSER DU STATUT D'ACTIVITÉ DE PROGRAMME À CELUI D'ACTIVITÉ COURANTE

#### POINT 12.1 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV)*

##### Contexte

- [1] L'harmonisation de l'échange électronique de données fait partie des huit éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) 2020-2030.
- [2] À sa 17<sup>e</sup> session, en 2023, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a approuvé le plan de mise en œuvre global des éléments du programme de développement du Cadre stratégique, y compris l'échelonnement et les budgets proposés (CPM 2023/13-01)<sup>1</sup>.
- [3] Le programme de travail en matière d'harmonisation de l'échange électronique de données, actuellement en phase d'exécution, vise à permettre aux organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) d'échanger numériquement, de manière sûre, sécurisée et efficace, l'équivalent électronique des certifications phytosanitaires papier (solution ePhyto).
- [4] La solution ePhyto de la CIPV est une initiative qu'avait lancée la Commission des mesures phytosanitaires à sa 9<sup>e</sup> session (en 2014), en vue de généraliser progressivement l'utilisation de certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto) au niveau mondial dans le cadre du commerce international. La solution ePhyto de la CIPV comprend deux grandes composantes: la plateforme, qui facilite les échanges mondiaux de certificats électroniques entre ONPV participantes; et un système national ePhyto générique (GeNS) centralisé en ligne, qui permet aux pays dépourvus des infrastructures nécessaires de créer, envoyer et recevoir des certificats électroniques ePhyto dans un format harmonisé. La plateforme et le GeNS sont respectivement devenus pleinement opérationnels en juin 2018 et juillet 2019.
- [5] La solution ePhyto de la CIPV est coordonnée par le Groupe directeur d'ePhyto (composé de représentants de sept régions de la FAO), en partenariat avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), qui apporte une expertise technique.
- [6] Le présent document donne des informations actualisées sur les activités relatives à ePhyto et présente la proposition de Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto pour 2024-2030.

##### Bénéfices attendus

- [7] Comme indiqué dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, «un système mondial pour la production et l'échange des informations relatives aux certificats phytosanitaires électroniques [sera] totalement opérationnel et intégré, au niveau des pays, dans des guichets uniques pour le commerce. Ce

---

<sup>1</sup> CPM23/13-01: <https://www.ippc.int/en/publications/91889/> (en anglais uniquement).

système repose[ra] sur un modèle fonctionnel durable et [sera] autofinancé. D'importants efforts [aur]ont été déployés à l'échelle mondiale pour le mettre en œuvre dans l'ensemble des pays. Il [aur]a renforcé et simplifié la mise en place d'un commerce sans risque des végétaux et des produits végétaux et [aur]a réduit les coûts de transaction, accéléré l'agrément des produits conformes et éliminé la fraude».

### Point sur l'état de la mise en œuvre

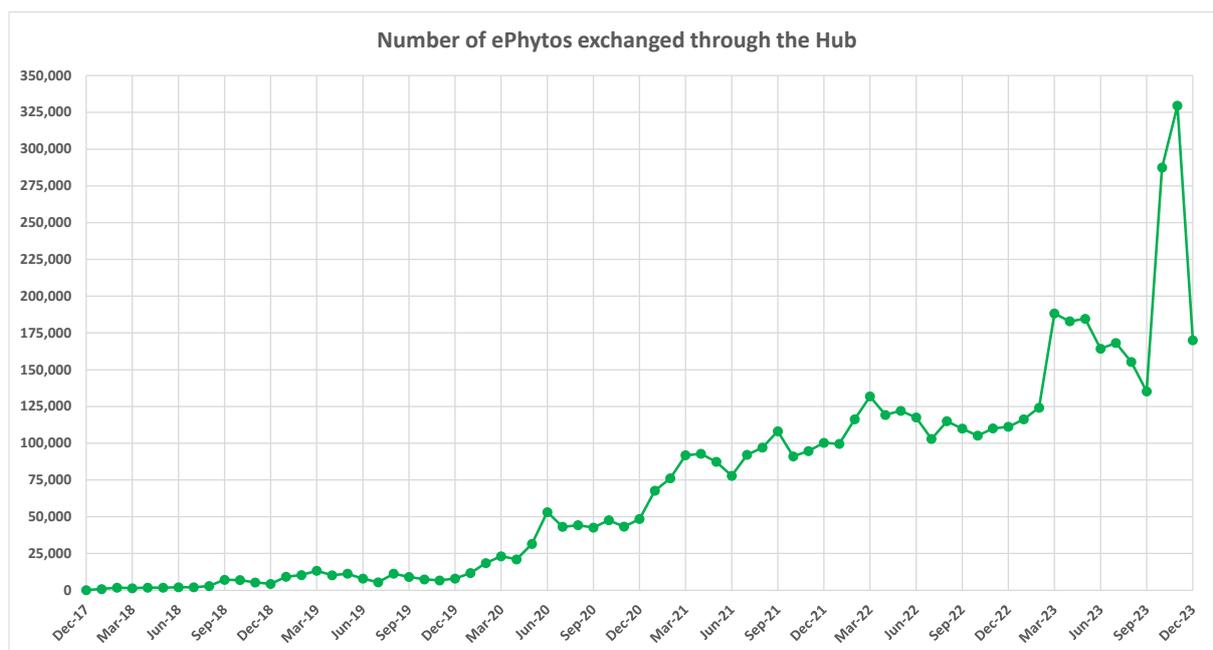
- [8] La solution ePhyto de la CIPV (ci-après dénommée «la solution») continue d'occuper, au niveau mondial, une place de premier plan dans la numérisation des documents commerciaux relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et constitue le seul mécanisme d'échange numérique entièrement opérationnel disponible dans le monde pour l'échange de tout type de certificat sanitaire et phytosanitaire.
- [9] Au 31 décembre 2023, 130 pays étaient enregistrés dans le système. Parmi eux, 84 utilisateurs actifs de la solution échangeaient activement des certificats ePhytos. Le tableau 1 montre l'évolution au fil des années du nombre de pays utilisateurs de la solution (y compris ceux enregistrés dans le système GeNS) et d'utilisateurs actifs échangeant des certificats ePhytos (phase de production). À l'heure actuelle, au moins 10 nouveaux pays s'inscrivent chaque année sur la plateforme, ce qui pourrait permettre d'atteindre l'objectif fixé dans l'élément du programme de développement relatif à l'harmonisation de l'échange électronique de données, à savoir que tous les pays soient enregistrés sur la plateforme d'ici à 2030. La communauté de la CIPV doit donc maintenir cet élan.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Pays enregistrés (système GeNS)</b>	77 (n.d.)	94 (31)	103 (37)	115 (46)	130 (51)
<b>Pays échangeant des certificats ePhyto*</b>	12	49	65	77	84

\*: les autres pays enregistrés mettent ou mettront à l'essai le système avant de passer à la phase de production (échange) de certificats

**Tableau 1 – Nombre de pays enregistrés dans le système échangeant activement des certificats ePhytos par l'intermédiaire de la plateforme de la CIPV**

- [10] En outre, au 31 décembre 2023, plus de cinq millions de certificats ePhytos avaient été échangés avec succès par l'intermédiaire de la plateforme par les pays utilisateurs actifs (trois millions à la fin de 2022). La figure 1 montre l'augmentation constante, au fil des mois, du nombre de certificats échangés par l'intermédiaire de la plateforme. En moyenne, au 31 décembre 2023, environ 160 000 certificats sont échangés par mois (phase de production), sachant que l'outil est conçu pour pouvoir en échanger 100 000 par jour; l'objectif est donc de maintenir cette augmentation.



**Figure 1** – Nombre de certificats ePhyto échangés chaque mois via la plateforme de la CIPV entre décembre 2017 et décembre 2023

- [11] Cette progression est un exemple de collaboration fructueuse entre le secrétariat de la CIPV, les ONPV, les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV), les organisations internationales et les acteurs du secteur, mise en place en vue de faciliter des échanges commerciaux sans risque, sécurisés et efficaces, avec en première ligne le Groupe directeur d'ePhyto et le CIC, qui sont les instigateurs et chefs de file du développement des aspects et améliorations techniques de la solution, et le Groupe consultatif sectoriel ePhyto, qui en assure la promotion auprès des acteurs du secteur.
- [12] Les manifestations régionales ci-après ont aussi joué un rôle important en permettant à de nouveaux pays d'adopter ou de mettre en œuvre la solution:
- Atelier régional ePhyto du COSAVE<sup>2</sup>, organisé du 18 au 20 avril 2023 à Buenos Aires (Argentine);
  - [Séminaire en ligne de la CIPV sur la solution ePhyto dans les pays africains](#), organisé les 21 et 22 juin 2023;
  - Atelier sur la promotion de la solution auprès des États membres de l'Union africaine, organisé par le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) de l'Union africaine du 27 au 30 juin 2023 à Entebbe (Ouganda);
  - [Atelier sur la solution ePhyto de la CIPV organisé par l'OIRSA<sup>3</sup>](#) du 8 au 31 août 2023 à Saint-Domingue (République dominicaine);
  - [Conférence du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale sur les certificats phytosanitaires électroniques](#), organisée du 11 au 13 septembre 2023 à Tashkent (Ouzbékistan).
- [13] La mise en œuvre à vaste échelle de la solution a aussi été facilitée par les contributions du Groupe consultatif sectoriel ePhyto, de l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce et de la Banque mondiale.
- [14] Le Groupe consultatif sectoriel ePhyto a organisé deux séminaires en ligne conjoints avec le secrétariat de la CIPV en 2023. Ces séminaires en ligne ont offert l'occasion à plus de 150 participants d'en savoir

<sup>2</sup> Comité de santé végétale du Cône Sud.

<sup>3</sup> Organisme international régional de santé végétale et animale.

plus sur la solution au Ghana et au Royaume-Uni. L'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce a aidé à faciliter le déploiement d'ePhyto au Nigéria et au Togo. La Banque mondiale a apporté son aide à la mise en place de la solution au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Zambie.

- [15] Enfin, le Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution a élaboré un document, assorti de recommandations (présentées dans un document distinct) concernant la voie à suivre pour un avenir durable, à soumettre à la CMP pour examen (point 12.1 de l'ordre du jour sur le financement de la solution ePhyto). De plus, le Groupe de réflexion et le secrétariat de la CIPV ont rédigé une note conceptuelle à l'intention des représentants permanents de la FAO en vue de mobiliser des fonds de l'Organisation.
- [16] En résumé, la solution a amélioré le commerce sans risque des végétaux et produits végétaux en rendant les échanges plus efficaces et moins coûteux. La croissance et la réussite futures sont possibles, à mesure que de nouveaux pays rejoindront le système, que des améliorations seront apportées, et à condition que les partenariats déjà en place soient maintenus. La solution, actuellement en phase d'exécution, le restera jusqu'à ce que des modalités de financement durables soient mises en place et permettent d'atteindre le stade de l'activité courante.
- [17] Pour l'heure, les efforts portent principalement sur l'amélioration du système et l'ajout de fonctionnalités perfectionnées, sur la sensibilisation aux avantages de la numérisation pour des échanges commerciaux plus aisés, sur les moyens de faciliter l'adoption du système par les pays, sur l'aide à apporter aux pays dans la mise en œuvre d'ePhyto lorsque c'est nécessaire, et sur la mise en place d'un mécanisme de financement durable. Afin de démontrer l'intérêt de la solution, le Centre d'investissement de la FAO réalise actuellement une analyse coûts-avantages qui devrait être publiée en 2024.
- [18] On trouvera plus de détails sur les activités et les étapes clés annuelles dans le Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030 présenté ci-après.

### **Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto pour 2024-2030: passer du statut d'activité de programme à celui d'activité courante**

- [19] Le Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030 est une version actualisée du précédent Plan stratégique de mise en œuvre, qui avait été établi pour la période 2019-2023, et compte tenu de ce qui précède, la solution doit passer du statut d'activité de programme à celui d'activité courante du secrétariat de la CIPV. Afin de faciliter cette transition, plusieurs activités présentées dans le Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030, tel qu'il figure à l'annexe 1 du présent document, doivent être menées.
- [20] Outre les chantiers en cours, le Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030 envisage d'autres activités, décrites dans le cadre stratégique de la CIPV. L'élaboration de tout système électronique s'inscrit dans une perspective de progrès rapides des technologies. Tout l'enjeu est de se tenir au fait des dernières avancées des systèmes électroniques et de déterminer en quoi celles-ci pourraient faciliter le développement et l'amélioration de la solution. Ainsi, il pourrait être prévu d'étudier l'intérêt d'une base de données des exigences phytosanitaires à l'importation, et d'intégrer dans le système ePhyto un dispositif de notification en cas de non conformité.
- [21] Le Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030 propose neuf objectifs stratégiques:
- 1) Mécanisme de gouvernance stable,
  - 2) Stabilité de fonctionnement et amélioration de la plateforme et du GeNS afin de permettre la mise en œuvre par les parties contractantes,
  - 3) Mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable,
  - 4) Suivi de la performance de la solution et établissement de rapports à ce sujet,
  - 5) Suivi de la gestion financière et établissement de rapports à ce sujet,
  - 6) Soutien aux pays dans la mise en œuvre de la plateforme ePhyto et du GeNS,

- 7) Étude de l'éventuelle possibilité d'intégrer d'autres bases de données à la plateforme ePhyto (base de données des exigences phytosanitaires à l'importation, dispositif de notification en cas de non conformité),
- 8) Coopération avec des partenaires internationaux et régionaux en vue de progresser en matière d'interopérabilité, de partage du système et de réduction des coûts, et
- 9) Stratégie de communication et de sensibilisation.

[22] Ces objectifs stratégiques s'articulent autour des éléments fondamentaux que sont la gouvernance, le financement, les opérations, la mise en œuvre au niveau des pays, la coopération internationale et la communication.

[23] Le Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030 a été présenté en décembre 2023 au Groupe directeur d'ePhyto ainsi qu'au Groupe consultatif sectoriel ePhyto, afin qu'ils l'examinent et fassent part de leurs commentaires. Les observations formulées ont été prises en compte et le Groupe directeur a convenu à sa réunion de janvier 2024 qu'une fois les changements requis effectués, le Plan serait présenté pour approbation à la CMP à sa 18<sup>e</sup> session.

### **Recommandations**

[24] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du succès rencontré jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV;
- 2) *approuver* le Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto pour 2024-2030, tel qu'il figure à l'annexe 1 du présent document;
- 3) *promouvoir* l'utilisation de la solution ePhyto de la CIPV;
- 4) *encourager* les parties contractantes à s'enregistrer sur la plateforme ePhyto de la CIPV si elles ne l'ont pas encore fait;
- 5) *exhorter* toutes les parties contractantes à continuer de contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs aux fins de soutenir la solution ePhyto de la CIPV.

## Annexe 1: Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto établi par la CIPV pour 2024-2030

### Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto établi par la CIPV pour 2024-2030

#### Passer du statut d'activité de programme à celui d'activité courante

##### Vision de la solution ePhyto de la CIPV

Des certificats phytosanitaires destinés au commerce des végétaux et produits végétaux sont échangés numériquement sans risque, de manière sécurisée et efficace entre toutes les organisations nationales pour la protection des végétaux

##### Mission de la Commission des mesures phytosanitaires en ce qui concerne la solution ePhyto de la CIPV

Tous les pays ont accès à la technologie nécessaire pour échanger des certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto)

#### Introduction

La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a conçu et mis en œuvre une solution qui permet de promouvoir l'utilisation mondiale de certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto) dans le cadre du commerce international. Cette solution (ci-après dénommée «la solution») s'articule autour de trois composantes:

1. une plateforme visant à faciliter les échanges de certificats électroniques à l'échelon mondial entre les pays participants;
2. un système national ePhyto générique (GeNS), centralisé en ligne, conçu pour permettre aux pays qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires de créer, d'envoyer et de recevoir des certificats phytosanitaires électroniques;
3. une harmonisation du format et du contenu des messages, y compris ceux auxquels il est fait référence dans la [Norme internationale pour les mesures phytosanitaires \(NIMP 12\)](#) (schéma du message, codes, listes et termes à utiliser).

Actuellement, la conduite opérationnelle de la solution relève du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Celui-ci, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a pour mission d'assurer la stabilité et la durabilité du fonctionnement de la solution.

Le présent Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030, qui s'inscrit dans le prolongement du précédent Plan stratégique de mise en œuvre établi pour la période 2019-2023, a été mis au point en vue de faciliter la transition entre un programme doté d'un financement déterminé à une activité courante administrée par le secrétariat de la CIPV. Le Plan stratégique définit les objectifs stratégiques et les étapes clés dans la droite ligne du [Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030](#) et de son [Plan de mise en œuvre global des éléments du programme de développement](#), y compris de l'élément relatif à l'harmonisation de l'échange électronique de données. Il prend aussi en compte les recommandations de la CMP, du Bureau de la CMP, et du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution.

Le présent Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030 a été élaboré par le secrétariat de la CIPV en collaboration avec le Groupe directeur d'ePhyto et le Groupe consultatif sectoriel ePhyto.

### Objectifs stratégiques

Le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 prescrit un système mondial de production et d'échange d'informations phytosanitaires électroniques, pleinement opérationnel et intégré au niveau des pays, au sein de guichets uniques pour le commerce – ce système devant reposer sur un modèle fonctionnel durable et être autofinancé, tandis que d'importants efforts doivent être déployés à l'échelle mondiale pour le mettre en œuvre dans l'ensemble des pays.

Le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 prévoit aussi cinq activités clés:

- mettre en place la plateforme ePhyto de la CIPV en tant que système international d'échange d'informations relatives aux certificats phytosanitaires électroniques;
- achever l'établissement du système national ePhyto générique (GeNS) pour la production, l'envoi et la réception d'informations relatives aux certificats phytosanitaires électroniques;
- le cas échéant, aider les parties contractantes à mettre en œuvre la plateforme ePhyto et le GeNS;
- Étudier la possibilité d'utiliser d'autres types de messages pour la solution ePhyto (notifications de non conformité, exigences réglementaires relatives aux importations);
- lancer des projets pilotes pour élaborer ou améliorer les capacités de fonctionnement ininterrompu de la plateforme et du GeNS.

La phase de projet initial de la solution a permis d'élaborer les systèmes informatiques à utiliser par les parties contractantes, et de mettre en place la plateforme et le GeNS avec succès. L'harmonisation de l'échange de données relatives aux certificats phytosanitaires a été menée avec succès pour le lancement de la plateforme ePhyto. Après une phase pilote en 2018, la solution a été lancée officiellement en 2019, et au mois de décembre 2023, 130 pays l'avaient adopté, et plus de 5 millions de certificats ePhyto avaient été échangés.

La solution se trouve désormais en phase d'exécution et le restera jusqu'à ce que des modalités de financement durables soient en place, lui permettant d'accéder au stade de l'activité courante. Pour l'heure, les efforts portent principalement sur l'amélioration du système et l'ajout de fonctionnalités plus perfectionnées, sur la sensibilisation aux avantages de la numérisation pour les échanges commerciaux, sur les moyens de faciliter l'adoption du système par les pays, sur l'aide à apporter aux pays pour la mise en œuvre d'ePhyto, et sur la mise en place d'un mécanisme de financement durable.

Le Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030 propose les objectifs stratégiques ci-après, dans la perspective d'obtenir le résultat escompté et de mener les activités présentées dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030:

1. Mécanisme de gouvernance stable
2. Stabilité de fonctionnement et amélioration de la plateforme et du GeNS afin de permettre la mise en œuvre par les parties contractantes
3. Mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable
4. Suivi de la performance de la solution et établissement de rapports à ce sujet
5. Suivi de la gestion financière et établissement de rapports à ce sujet
6. Soutien aux pays dans la mise en œuvre de la plateforme ePhyto et du GeNS
7. Étude de l'éventuelle possibilité d'intégrer d'autres bases de données à la plateforme ePhyto (base de données des exigences phytosanitaires à l'importation, dispositif de notification en cas de non conformité)
8. Coopération avec des partenaires internationaux et régionaux en vue de progresser en matière d'interopérabilité, de partage du système et de réduction des coûts

## 9. Stratégie de communication et de sensibilisation

Les éléments fondamentaux du Plan stratégique de mise en œuvre sont la gouvernance, le financement, les opérations, la mise en œuvre au niveau des pays, la coopération internationale et la communication. Les étapes clés qui jalonnent chaque année d'ici 2030 sont présentées à l'appendice 1.

### Gouvernance

Selon toute probabilité, la gouvernance de la solution devrait bientôt évoluer, dans la mesure où le Bureau de la CMP, à sa réunion d'octobre 2023, a convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion d'avril 2024 un point spécifique sur la mise en place d'une gouvernance pour la solution ePhyto de la CIPV.

La solution est coordonnée par le Groupe directeur d'ePhyto, composé de représentants de sept régions de la FAO, du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et du Bureau de la CMP. Son mandat est de fournir une coordination, des orientations et des conseils concernant les actions menées par la CIPV en vue de développer et de faciliter l'utilisation harmonisée de certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto) et l'échange de ces certificats entre les parties contractantes. Le secrétariat de la CIPV, au nom du Groupe directeur, fait rapport au Bureau de la CMP.

Les ressources fondamentales permettant d'assurer la mise en œuvre sont le personnel du secrétariat de la CIPV et les membres du Groupe directeur. Le Groupe directeur, qui a cartographié le système ePhyto, y compris l'harmonisation numérique des certificats phytosanitaires, apporte des éléments techniques pour le perfectionnement des fonctionnalités du système et assure le rôle de chef de file en ce qui concerne la formation des parties contractantes qui rejoignent le système. Les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) offrent leur aide en organisant des ateliers et d'autres activités en vue de faciliter l'adoption du système dans leurs régions respectives. Le Groupe consultatif sectoriel offre lui aussi des orientations et des conseils techniques au secrétariat de la CIPV en ce qui concerne la conception, la mise au point et le déploiement de la solution.

La solution relève de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, ce qui permet de tirer parti de ses activités de renforcement des capacités et de son soutien en matière de consolidation des systèmes de certification phytosanitaire nationaux.

Les pays financent actuellement le personnel associé aux activités de programme et de mise en œuvre sur la base du volontariat, ce qui restera le cas jusqu'à ce que des modalités de financement durables soient mises en place.

La mise en œuvre opérationnelle de la technologie est assurée par le CIC, dans le cadre d'accords de prestation de services avec le secrétariat de la CIPV/la FAO. Ces accords couvrent la mise en œuvre opérationnelle des systèmes et prévoient un service d'aide technique pour tout ce qui concerne les aspects technologiques, afin d'assurer au minimum la continuité de fonctionnement de la solution.

D'autres services administratifs liés au fonctionnement de la solution seront fournis par le secrétariat de la CIPV:

- service d'assistance aux institutions à l'intention des organisations nationales pour la protection des végétaux;
- supervision, évaluation et administration des accords avec le CIC visant à assurer la mise en œuvre opérationnelle des systèmes;
- engagement auprès des donateurs;
- responsabilité financière vis-à-vis des donateurs;
- rapports à la CMP;
- suivi des avancées en matière de certification électronique; participation et collaboration en matière d'interopérabilité et de partage d'informations et de technologies des systèmes, y compris en ce qui concerne les avancées du secteur.

En outre, la CMP a convenu à sa 17<sup>e</sup> session que dans le cadre du mécanisme de financement, le secrétariat fournirait un rapport annuel sur la solution, qui comporterait des informations sur les éléments ci-après:

- activités menées au cours de l'année écoulée,
- activités planifiées pour l'année à venir,
- coûts pour l'année considérée,
- prévision budgétaire pour l'année à venir,
- statistiques d'utilisation par pays, y compris concernant les transactions envoyées et reçues,
- recettes perçues en provenance de toutes sources, et
- (dans l'éventualité où le mécanisme de financement comporterait une contribution attendue de la part des parties contractantes utilisatrices de la solution) niveau de contribution attendu et versement effectif ou non de cette contribution au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV.

Pour une évaluation plus fine de la réussite et de l'efficacité de la solution, le secrétariat de la Convention ainsi que le Groupe directeur et le Groupe consultatif sectoriel d'ePhyto, élaboreront d'autres indicateurs de performance afin de faire rapport à la CMP et à son Bureau en tant que de besoin.

En outre, un mécanisme de retour d'information et de collecte des préoccupations et besoins des utilisateurs pourrait être envisagé pour permettre l'amélioration constante de la solution.

## Financement

La première réflexion a démarré en 2006, sous l'impulsion du secrétariat de la CIPV, et les premiers stades d'élaboration et de mise en œuvre de la solution ont commencé en 2016, avec le soutien financier du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) ainsi que de pays donateurs. Depuis cette période, les coûts de fonctionnement et de mise en œuvre ont été financés grâce aux dons d'organisations internationales et de pays donateurs. Ces contributions ont permis de soutenir et de mettre en œuvre la solution pour quelques années, mais le financement actuel va arriver à échéance en 2024.

En 2021, la CMP à sa 15<sup>e</sup> session a convenu d'établir un Groupe de réflexion sur le financement durable de la solution, en vue d'élaborer une proposition de financement à soumettre à la CMP pour examen en 2023. En 2023, à sa 17<sup>e</sup> session, la CMP a prolongé le mandat du Groupe de réflexion, car le mécanisme servant à déterminer le montant des contributions attendues des parties contractantes n'avait pas encore été arrêté. De plus, la CMP a noté que jusqu'en 2030, les coûts annuels estimatifs de la solution se situeraient entre 933 000 USD et 1 263 000 USD, selon le nombre d'activités menées outre les coûts de fonctionnement et de maintenance du CIC et les coûts de personnel de la CIPV.

À sa 17<sup>e</sup> session, la CMP a invité le Groupe de réflexion, le secrétariat et le Bureau de la CMP à œuvrer ensemble à l'élaboration d'une proposition finale détaillée relative au mécanisme de financement du système, comportant un panorama détaillé des contributions financières attendues de chacune des parties contractantes échangeant des certificats ePhyto via la plateforme, pour adoption par la CMP à sa 18<sup>e</sup> session (en 2024).

Le mécanisme de financement dépendrait des contributions des pays utilisateurs de la solution mais la CMP a demandé d'étudier la possibilité de faire prendre en charge tout ou partie des coûts de la solution par la FAO, au titre de son budget ordinaire.

Par ailleurs, la CMP:

- a convenu que le mécanisme de financement devrait faire l'objet d'un examen deux ans après son déploiement, puis tous les cinq ans;

- a pris note de la nécessité de poursuivre les contributions de donateurs au Fonds fiduciaire multidonateurs jusqu'à ce que le mécanisme de financement soit pleinement déployé;
- a convenu que, si des contributions volontaires en faveur de la solution ePhyto sont versées au Fonds fiduciaire multidonateurs après le déploiement complet du mécanisme de financement, elles seront utilisées pour abonder une réserve de sécurité pour la solution ePhyto ou pour diminuer le total des coûts à couvrir par les contributions attendues des parties contractantes participantes.

Afin d'assurer la transparence et de maintenir la confiance des donateurs, un fonds fiduciaire multidonateurs spécifiquement destiné aux fonds d'ePhyto pourrait être créé. L'établissement de rapports sur l'utilisation des fonds, sur la base des plans de dépenses qui auront été convenus, constituera un élément clé de la gouvernance.

### Opérations

Les accords de prestation de services pour la fourniture de technologie opérationnelle qui ont été établis avec le CIC resteront en vigueur jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le secrétariat de la CIPV/la FAO et le CIC devraient procéder à une révision régulière (au minimum tous les 24 mois) de ces accords, afin de veiller à ce que la technologie reste en adéquation avec les besoins des utilisateurs et intègre les avancées technologiques utiles. Des demandes de changement devront être établies pour rendre compte de tout changement susceptible d'intervenir dans les services, et les utilisateurs devront être clairement informés de ces changements par les voies de communication en place et actualisées, bien en amont de la mise en œuvre effective de ces changements.

L'adoption des certificats ePhyto par les pays devrait poursuivre de manière continue sa tendance ascendante dans la mesure où l'accès aux technologies d'échange électronique se simplifie et s'améliore. Les avantages pour les commerçants et les pouvoirs publics (gains d'efficacité et d'efficacité) devraient se traduire par une généralisation croissante des échanges de certificats ePhyto. Afin d'encourager cette généralisation, un programme de sensibilisation devrait aussi être établi sur la base d'une analyse approfondie des effets de la solution sur le commerce. Le secrétariat de la CIPV doit aussi anticiper une demande supérieure aux prévisions en ce qui concerne l'utilisation du GeNS et de la plateforme ePhyto, et doit s'assurer que les accords de prestation de services peuvent répondre aux attentes en matière de services.

De plus, l'élaboration de tout système électronique s'inscrit dans une perspective de progrès rapides des technologies, qui rend difficile d'imaginer aujourd'hui les évolutions et les possibilités qui s'offriront d'ici à 2030. L'objectif du Groupe directeur, du CIC et du secrétariat de la CIPV doit donc être de se tenir au fait des dernières avancées des systèmes électroniques et de déterminer comment les mettre à profit, étant donné qu'avec le temps, la solution devra être en mesure de supporter une utilisation mondiale croissante et prendre en compte l'évolution constante des menaces à la cybersécurité.

La gestion des risques et l'intervention en cas d'urgence font partie de la stratégie de lutte contre les potentielles pannes techniques, fuites de données ou interruptions de service. Des plans de relèvement en cas de catastrophe et d'intervention en cas d'urgence sont prévus dans l'accord de prestation de service avec le CIC et sont révisés régulièrement. Par ailleurs, au niveau des pays, il est proposé d'élaborer un modèle de plan d'intervention en cas d'urgence pour faire face aux pannes de la plateforme ePhyto, du système national ou du GeNS.

### Mise en œuvre au niveau des pays

Le GeNS est mis à la disposition des pays qui ne disposent pas d'infrastructures nationales permettant de produire, d'envoyer ou de recevoir des certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto). Le niveau de soutien dont ont besoin les pays pour mettre en œuvre la solution est variable d'un pays à l'autre; beaucoup sont en mesure de mettre en œuvre le GeNS sans que l'organisation nationale pour la

protection des végétaux (ONPV) ou le commerçant ait besoin de retoucher les outils utilisés dans les processus internes de certification phytosanitaire. Le secrétariat de la CIPV, avec le soutien du CIC et des membres du Groupe directeur d'ePhyto, ont élaboré des guides de mise en œuvre pour la plateforme et le GeNS. Ces guides, qui continueront de servir de référence aux pays mettant en œuvre le système, devront être mis à jour par la CIPV/le CIC/le Groupe directeur d'ePhyto en tant que de besoin, afin qu'ils restent pertinents.

L'Unité de facilitation et de mise en œuvre du secrétariat de la CIPV et le CIC peuvent apporter un appui aux pays en matière de renforcement des capacités, en fonction des ressources disponibles ou des partenariats en place avec d'autres organisations intéressées. Les ORPV et ONPV dotées de ressources suffisantes et d'une bonne compréhension de la technologie et des processus de travail devraient si possible soutenir la mise en œuvre.

Le niveau de soutien requis, qui peut varier d'un pays à l'autre, va bien au-delà d'une formation à l'utilisation du GeNS et peut nécessiter la révision des processus de certification phytosanitaire. C'est pourquoi une analyse plus approfondie des défis spécifiques à relever par les différents pays, en particulier les pays en développement, peut être nécessaire. L'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) de la CIPV, et plus spécifiquement les modules relatifs à la législation nationale et à la certification à l'exportation, permettent d'évaluer les capacités et difficultés réelles, et de mettre au point des stratégies sur mesure en vue d'améliorer les processus de certification à l'exportation, y compris de certification électronique.

Le secrétariat de la CIPV développera un partenariat avec des organisations internationales chargées de mettre en œuvre l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges. Des accords seraient conclus avec ces organisations afin qu'elles aident, dans le cadre global de la facilitation du commerce et de l'amélioration de la gestion des frontières, les pays ayant fait savoir qu'ils n'avaient pas les capacités nécessaires pour mettre en œuvre la solution sans assistance. Toute organisation intéressée par un partenariat de mise en œuvre pourra, entièrement sous la direction du secrétariat de la CIPV et dans le cadre d'une approche globale de mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, fournir une assistance aux pays souhaitant déployer la solution. Le secrétariat de la CIPV continuera de coopérer avec les organisations intéressées afin de mettre au point des outils qui seront utilisés par les pays pour mettre en œuvre la solution de manière indépendante, ou avec l'aide de pays ou de régions ayant l'expérience de cette mise en œuvre. La solution ePhyto est et doit rester du ressort du secrétariat de la CIPV.

Le secrétariat de la CIPV cherchera des financements auprès de donateurs (acteurs du secteur et ONPV) à l'appui du développement de ces outils, ainsi que pour mener une action de sensibilisation et donner des formations dans le cadre d'ateliers ou de colloques mondiaux sur le système ePhyto. Le secrétariat assurera aussi la coordination de la sensibilisation à ePhyto dans le cadre des réunions organisées par d'autres entités (ateliers régionaux consacrés à la facilitation du commerce, réunions personnalisées, etc), qui pourront servir à mobiliser des investissements supplémentaires.

### **Coopération internationale**

En matière de coopération internationale, l'accent devrait être mis sur l'intégration et l'harmonisation d'ePhyto au regard d'autres initiatives et activités de certification électronique, et sur la compatibilité du système avec la mise en œuvre des guichets uniques au niveau mondial. D'autres organes de réglementation, dont la Commission du Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (les deux autres organisations «sœurs» de la famille des mesures sanitaires et phytosanitaires) se lancent dans l'élargissement des orientations existantes en matière de certificats électroniques. La collaboration dans le domaine de l'harmonisation aiderait les pays à mettre au point des systèmes capables de prendre en charge différents certificats sanitaires et phytosanitaires, simplifiant ainsi les activités aux frontières. L'harmonisation contribuerait aussi à faciliter des échanges commerciaux sans risque et à améliorer la biosécurité. Le secrétariat de la CIPV coopérera avec d'autres

organisations internationales en vue d'étudier la possibilité d'échanger des certificats électroniques par l'intermédiaire de la plateforme, au service de la CIPV, puisque le processus d'échange serait simplifié pour les pays, ce qui réduirait les coûts opérationnels grâce à des économies d'échelle, et augmenterait la viabilité du service de la plateforme.

Le secrétariat devrait mener de manière proactive, en coopération avec les organisations internationales intéressées et avec ses parties contractantes, une analyse de l'harmonisation, afin de permettre aux pays de prendre des décisions éclairées sur les modalités d'utilisation d'ePhyto dans le cadre des guichets uniques et des systèmes douaniers.

### Communication

Entre 2019 et 2023, 130 pays ont adopté la solution, et la communication et la sensibilisation ont joué un rôle important pour faire en sorte qu'une majorité des parties contractantes de la CIPV adhère au système. Des séminaires en ligne de sensibilisation ont été organisés en anglais dans différents pays (et en français dans les pays africains francophones) et la publication et la promotion de supports d'information (vidéos et fiches synthétiques, par exemple) ont aidé à convaincre des avantages de la solution et de sa facilité de mise en œuvre.

Cependant, comme seulement 84 de ces 130 pays réalisent effectivement des échanges de certificats (à la date de décembre 2023), les pays doivent progresser dans leur parcours, depuis l'adoption, l'enregistrement et les essais, pour parvenir à la production et à l'échange effectifs de certificats ePhyto. Les obstacles à la pleine utilisation de la solution sont multiples: manque de politiques nationales à l'appui de la certification électronique, manque d'autonomie administrative des ONPV, infrastructures technologiques et cadres juridiques inadaptés pour l'adoption d'ePhyto, insuffisance des capacités techniques du personnel ou manque de financement pour mettre en œuvre la solution. Afin d'aider à surmonter ces obstacles et à faire avancer les pays vers le stade de production et d'échange de certificats ePhyto, il est nécessaire d'adopter en matière de communication une approche stratégique qui prenne en compte le stade d'adoption auquel se trouvent les pays, ainsi que des facteurs liés aux principaux publics cibles, messages clés et canaux de communication.

De plus, étant donné que la solution requiert un financement durable, il est essentiel de compléter les supports de communication et de sensibilisation par des outils de mobilisation de ressources susceptibles d'être diffusés auprès des donateurs, administrateurs nationaux, décideurs et responsables de l'élaboration des politiques.

Le tableau 2 présente le Cadre relatif aux actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation de ressources pour la solution ePhyto. Un plan de travail biennal détaillé en matière de communication sera établi sur la base des composantes ci-après.

**Tableau 2: Cadre 2024-2030 relatif aux actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation de ressources pour la solution ePhyto**

Statut des pays	Pays non encore enregistré dans le système	Pays enregistré dans le système ou en phase d'essai	Pays échangeant des certificats ePhyto
Principale approche	<i>Sensibilisation et plaidoyer</i>	<i>Plaidoyer et mobilisation de ressources</i>	<i>Documentation et promotion</i>
Principaux publics cibles	Personnel technique des ONPV	- Administrateurs, décideurs et responsables de l'élaboration des politiques au niveau national - Organisations donatrices potentielles	Les études de cas/récits d'expériences réussies, les bonnes pratiques, la satisfaction des utilisateurs, les différents témoignages et les difficultés

Statut des pays	Pays non encore enregistré dans le système	Pays enregistré dans le système ou en phase d'essai	Pays échangeant des certificats ePhyto
Principale approche	<i>Sensibilisation et plaidoyer</i>	<i>Plaidoyer et mobilisation de ressources</i>	<i>Documentation et promotion</i>
Messages/contenus clés	Introduction à la solution ePhyto: composantes, fonctionnement, avantages, comment démarrer, exemples/récits d'expériences réussies, informations de soutien utilisateur, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investir des ressources techniques et financières dans les systèmes ePhyto (nationaux ou GeNS) afin d'utiliser la solution ePhyto rend le commerce plus rapide et moins coûteux, et protège les économies, ainsi que la flore et la faune locale</li> <li>- Information d'aide aux utilisateurs</li> <li>- Mises à jour périodiques concernant les nouveaux pays</li> <li>- Rapport d'évaluation périodique de la solution ePhyto</li> </ul>	rencontrées par les pays seront pris en compte et nourriront les actions de <b>sensibilisation, plaidoyer et mobilisation de ressources</b> .  Au fil du temps, des données ventilées peuvent aussi être collectées et intégrées au message, c'est-à-dire à l'analyse coûts-avantages menée par la FAO concernant l'incidence de la solution sur le commerce agroalimentaire mondial réalisé. Ces données renforceront le contenu des supports de communication et <b>favoriseront la sensibilisation à ePhyto</b> .
Canaux de communication	Séminaires en ligne, ateliers, «masterclasses» virtuelles; site web d'ePhyto, vidéos, plaquettes actualisées, pages du Portail phytosanitaire international, bulletin d'information de la CIPV, rapport annuel de la CIPV, réseaux sociaux de la CIPV, mise en avant réciproque des informations sur les sites Web et réseaux sociaux des partenaires (Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), Codex, Organisation mondiale du commerce (OMC), Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tables rondes, débats et dialogues pour repérer et lever les obstacles</li> <li>- Réunions de la CIPV où des donateurs potentiels peuvent être invités: sessions annuelles de la CMP; ateliers régionaux de la CIPV; consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux</li> <li>- Plaquette sur les investissements en faveur des éléments du Programme de développement (outil de mobilisation de ressources)</li> </ul>	

À fur et à mesure de l'exécution du présent Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto pour 2024-2030, un suivi et une évaluation annuels des activités de communication devront être réalisés. Cet exercice aidera à réévaluer la pertinence des approches et messages clés utilisés dans les communications; par exemple, à mesure que le nombre de pays utilisateurs de la solution augmentera (l'objectif étant de connecter dix nouveaux pays par an), il sera peut-être nécessaire d'élaborer et de communiquer davantage d'informations en matière d'assistance utilisateur; ou dans l'éventualité où un plaidoyer plus important en faveur d'un financement durable serait nécessaire, une démarche plus ciblée et proactive vis-à-vis des donateurs, des décideurs et des responsables de l'élaboration des politiques pourra être requise. De même, il sera indispensable de faire connaître toute amélioration du fonctionnement d'ePhyto, de sa plateforme, du GeNS et du site Web d'ePhyto, et il sera peut-être nécessaire de mettre au point et de diffuser de nouvelles ressources.

Appendice 1 – étapes clés du Plan stratégique de mise en œuvre pour 2024-2030

Éléments fondamentaux et objectifs stratégiques correspondants	Étapes clés						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<p><b>Gouvernance</b></p> <p>1. Mécanisme de gouvernance stable</p> <p>4. Suivi de la performance de la solution et établissement de rapports à ce sujet</p> <p>5. Suivi de la gestion financière et établissement de rapports à ce sujet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de la Stratégie opérationnelle de mise en œuvre pour 2024-2030 par la CMP</li> <li>- Présentation des rapports annuels à la CMP</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> <li>- Examen de la gouvernance et des finances par le Bureau de la CMP</li> <li>- Examen du contrat CIC-CIPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des rapports annuels à la CMP</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des rapports annuels à la CMP</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> <li>- Examen du contrat CIC-CIPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des rapports annuels à la CMP</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> <li>- Examen de la gouvernance et des finances par le Bureau de la CMP</li> <li>- Évaluation et révision à mi-parcours de la Stratégie opérationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des rapports annuels à la CMP</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> <li>- Examen du contrat CIC-CIPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des rapports annuels à la CMP</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des rapports annuels à la CMP</li> <li>- Réunions mensuelles du Groupe directeur d’ePhyto</li> <li>- Examen de la gouvernance et des finances par le Bureau de la CMP</li> <li>- Examen du contrat CIC-CIPV</li> <li>- Réalisation d’une évaluation finale de la Stratégie opérationnelle</li> </ul>
<p><b>Financement</b></p> <p>3. Mise en œuvre d’un mécanisme de financement durable d’ePhyto</p> <p>5. Suivi de la gestion financière et établissement de rapports à ce sujet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du modèle de financement durable par la CMP</li> <li>- Présentation d’un rapport financier détaillé au Bureau de la CMP</li> <li>- Collecte de fonds auprès de la FAO et/ou de donateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de fonds auprès des utilisateurs de la solution et/ou de la FAO et de donateurs</li> <li>- Présentation d’un rapport financier détaillé au Bureau de la CMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de fonds auprès des utilisateurs de la solution et/ou de la FAO et de donateurs</li> <li>- Présentation d’un rapport financier détaillé au Bureau de la CMP</li> <li>- Révision du modèle de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de fonds auprès des utilisateurs de la solution et/ou de la FAO et de donateurs</li> <li>- Présentation d’un rapport financier détaillé au Bureau de la CMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de fonds auprès des utilisateurs de la solution et/ou de la FAO et de donateurs</li> <li>- Présentation d’un rapport financier détaillé au Bureau de la CMP</li> <li>- Information des utilisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de fonds auprès des utilisateurs de la solution et/ou de la FAO et de donateurs</li> <li>- Présentation d’un rapport financier détaillé au Bureau de la CMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de fonds auprès des utilisateurs de la solution et/ou de la FAO et de donateurs</li> <li>- Présentation d’un rapport financier détaillé au Bureau de la CMP</li> <li>- Information des utilisateurs</li> </ul>

Éléments fondamentaux et objectifs stratégiques correspondants	Étapes clés						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement d'un Fonds fiduciaire multidonateurs de la solution ePhyto de la CIPV</li> <li>- Information des utilisateurs concernant les contributions attendues pour 2025-2026 sur la base des données d'utilisation de 2023</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>financement approuvé par la CMP</li> <li>- Information des utilisateurs concernant les contributions attendues pour 2027-2028 sur la base des données d'utilisation de 2025</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>concernant les contributions attendues pour 2029-2030 sur la base des données d'utilisation de 2027</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>concernant les contributions attendues pour 2031-2032 sur la base des données d'utilisation de 2029</li> </ul>
<p><b>Opérations</b></p> <p>2. <i>Fonctionnement stable et amélioration de la plateforme et du GeNS afin de permettre la mise en œuvre par les parties contractantes</i></p> <p>7. <i>Étude de l'éventuelle possibilité d'intégrer d'autres bases de données à la plateforme ePhyto</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connection de nouveaux pays à la plateforme à l'aide du système national ou du GeNS</li> <li>- Traduction du GeNS en russe et en espagnol</li> <li>- Mise à jour des guides de l'utilisateur du GeNS (anglais) et traduction en arabe, français, russe et espagnol</li> <li>- Achèvement des essais de connection de la plateforme à des plateformes numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connection de nouveaux pays à la plateforme à l'aide du système national ou du GeNS</li> <li>- Intégration de fonctionnalités supplémentaires au GeNS (paiement en ligne, inspection, traçabilité, et analyse des données)</li> <li>- Amélioration de la traduction de l'interface du GeNS en arabe, français, et espagnol et russe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connection de nouveaux pays à la plateforme à l'aide du système national ou du GeNS</li> <li>- Disponibilité d'un plan d'action en cas de pannes du système national ou du GeNS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connection de nouveaux pays à la plateforme à l'aide du système national ou du GeNS</li> <li>- Étude de la possibilité d'inclure d'autres bases de données à la plateforme ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connection de nouveaux pays à la plateforme à l'aide du système national ou du GeNS</li> <li>- Si c'est pertinent, début de l'inclusion d'autres bases de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connection de nouveaux pays à la plateforme à l'aide du système national ou du GeNS</li> <li>- Si c'est pertinent, fin de l'inclusion des autres bases de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connection de toutes les parties contractantes à la plateforme à l'aide du système national ou du GeNS</li> </ul>

Éléments fondamentaux et objectifs stratégiques correspondants	Étapes clés						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<p><b>Mise en œuvre au niveau des pays</b></p> <p>6. Soutien aux pays dans la mise en œuvre de la plateforme ePhyto et du GeNS</p> <p>8. Coopération avec des partenaires internationaux et régionaux en ce qui concerne la mise en œuvre par les pays et l'interopérabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'au moins un atelier régional ou une formation (formation des formateurs) sur ePhyto</li> <li>- Signature d'au moins un accord avec une organisation internationale à l'appui de la mise en œuvre par les pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'au moins un atelier régional ou une formation (formation des formateurs) sur ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'au moins un atelier régional ou une formation (formation des formateurs) sur ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'au moins un atelier régional ou une formation (formation des formateurs) sur ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'au moins un atelier régional ou une formation (formation des formateurs) sur ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'au moins un atelier régional ou une formation (formation des formateurs) sur ePhyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'au moins un atelier régional ou une formation (formation des formateurs) sur ePhyto</li> </ul>
<p><b>Coopération internationale</b></p> <p>8. Coopération avec des partenaires internationaux et régionaux en ce qui concerne la mise en œuvre par les pays et l'interopérabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à d'autres ateliers/réunions de partenaires régionaux ou internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à d'autres ateliers/réunions de partenaires régionaux ou internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à d'autres ateliers/réunions de partenaires régionaux ou internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à d'autres ateliers/réunions de partenaires régionaux ou internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à d'autres ateliers/réunions de partenaires régionaux ou internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à d'autres ateliers/réunions de partenaires régionaux ou internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à d'autres ateliers/réunions de partenaires régionaux ou internationaux</li> </ul>
<p><b>Communication</b></p> <p>9. Stratégie de communication et de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'au moins deux séminaires en ligne d'information de la CIPV/du Groupe consultatif sectoriel</li> <li>- Mise au point de la stratégie de communication et du plan d'action biennal associé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'au moins deux séminaires en ligne d'information de la CIPV/du Groupe consultatif sectoriel</li> <li>- Publication d'au moins cinq contenus ou produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'au moins deux séminaires en ligne d'information de la CIPV/du Groupe consultatif sectoriel</li> <li>- Révision de la stratégie de communication et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'au moins deux séminaires en ligne d'information de la CIPV/du Groupe consultatif sectoriel</li> <li>- Publication d'au moins cinq contenus ou produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'au moins deux séminaires en ligne d'information de la CIPV/du Groupe consultatif sectoriel</li> <li>- Révision de la stratégie de communication et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'au moins deux séminaires en ligne d'information de la CIPV/du Groupe consultatif sectoriel</li> <li>- Publication d'au moins cinq contenus ou produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'au moins deux séminaires en ligne d'information de la CIPV/du Groupe consultatif sectoriel</li> <li>- Révision de la stratégie de communication et</li> </ul>

Éléments fondamentaux et objectifs stratégiques correspondants	Étapes clés						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	- Publication d'au moins cinq contenus ou produits		du plan d'action biennal associé  - Publication d'au moins cinq contenus ou produits		du plan d'action biennal associé  - Publication d'au moins cinq contenus ou produits		du plan d'action biennal associé  - Publication d'au moins cinq contenus ou produits